

Groupe de travail sur la mise en œuvre durable de la CCLAT de l'OMS

DES OBSTACLES AUX SOLUTIONS

La Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT) franchira une étape importante en 2013. Pour la première fois de son histoire, un groupe de travail se réunira pour aborder les difficultés liées à la mise en œuvre de la CCLAT.

Le Groupe de travail sur les mesures durables destinées à renforcer la mise en œuvre de la CCLAT de l'OMS devra traiter d'un certain nombre de problèmes¹ mais il se concentrera principalement sur les trois thèmes suivants :

- la mobilisation des ressources
- la coordination multisectorielle
- la coopération internationale.

Ces trois points sont essentiels pour enregistrer des avancées en matière de lutte antitabac dans le monde. La CCLAT de l'OMS est un instrument juridique international et sa mise en œuvre dépend beaucoup d'un partage actif des connaissances et d'une assistance mutuelle continue au niveau international.

La Convention inclut de nombreuses dispositions importantes qui doivent être mises en œuvre par différents organes gouvernementaux. Par exemple, l'augmentation des impôts sur les produits du tabac nécessite une coordination des efforts des Ministères de la Santé et des Finances. De la même façon, la promotion de solutions de remplacement économiquement viables pour les producteurs de tabac n'est possible que si les Ministères de la Santé et de l'Agriculture travaillent en synergie.

La mise en œuvre de la CCLAT dans un pays ne peut être réalisée de manière efficace sans un service de lutte antitabac disposant de ressources humaines et financières suffisantes. Des ressources humaines, financières et techniques adéquates sont essentielles pour faire face à l'épidémie de tabagisme.

Le groupe de travail a un défi important à relever : formuler des recommandations dans les trois domaines susmentionnés d'ici à la sixième session de la Conférence des Parties (COP6) en octobre 2014.

La première réunion du groupe de travail en octobre 2013 sera décisive pour donner le ton.

ETAPES PRINCIPALES

Les six étapes suivantes aideront les Parties à assurer le succès de la réunion du groupe de travail en octobre 2013.

Évaluer les obstacles à la mise en œuvre de la CCLAT

Plusieurs obstacles pourraient entraver les progrès de la mise en œuvre de la CCLAT. L'échange des expériences des Parties très tôt permettra au groupe de commencer à élaborer des possibilités de solutions dès que possible.

Exploiter les progrès réalisés et les opportunités existantes

Il sera important d'examiner le travail accompli, et notamment les résultats des mécanismes d'aide existants.

Collecter des informations complémentaires

Des informations suffisantes et des données contextuelles seront indispensables à l'élaboration de recommandations par le groupe de travail.

Proposer des solutions

Le groupe a été chargé de proposer un large éventail de recommandations. Certaines suggestions sont fournies dans ce document. Une première liste d'options devrait être établie au cours de la réunion en octobre.

Renforcer le dialogue entre partenaires clés

Des organisations intergouvernementales et non-gouvernementales compétentes devraient être invitées aux réunions du groupe de travail afin de partager leurs opinions.

Soutenir l'organisation d'une seconde réunion du groupe de travail

Toutes les Parties devraient envisager d'apporter une contribution financière afin de permettre au groupe de travail de se réunir au moins deux fois avant de transmettre son rapport lors de la COP6.



Six premières étapes pour réussir

La mission du groupe de travail inclut une liste ambitieuse de huit domaines d'action ; ce qui veut dire que les Parties devront utiliser leur temps judicieusement lors de leur rencontre à Genève.

Les six étapes suivantes aideront les Parties à poser les jalons d'une première réunion réussie du groupe de travail.

1 Évaluer les obstacles à la mise en œuvre de la CCLAT

Alors que l'organisation et les préparatifs de la première réunion du groupe de travail sont en cours, les Parties devraient se demander pourquoi la lutte antitabac ne bénéficie pas de soutien adéquat au niveau international ou national. Chacune des Parties ayant probablement vécu une expérience légèrement différente, il sera important d'échanger les opinions afin de comprendre ce phénomène.

L'un des obstacles à l'obtention de plus de ressources pour la lutte antitabac peut résider dans le manque d'outils destinés à aider les personnes impliquées dans la lutte antitabac à évaluer, et donc à demander, les ressources nécessaires à la lutte antitabac.

La marginalisation de la lutte antitabac par la communauté internationale pourrait aussi s'expliquer par la non-

inclusion du tabagisme dans les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Par conséquent, la lutte antitabac est invisible pour bien des donateurs.

Ces raisons et bien d'autres identifiées par les Parties, y compris les obstacles posés par l'industrie du tabac, doivent être examinées avec soin par le groupe de travail.

2 Exploiter les progrès enregistrés et les opportunités existantes

Lors de la COP5, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a présenté une étude sur la lutte antitabac et les stratégies nationales de développement. Selon les premiers résultats, sur les 46 Plan-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) examinés, seuls quatre faisaient référence à la CCLAT et cinq autres incluaient des mesures de lutte antitabac².

S'il est important de se demander pourquoi seulement neuf pays ont intégré la lutte antitabac dans leur PNUAD, il est également important d'examiner les cas où la lutte antitabac a été identifiée comme une priorité de développement et d'en tirer des enseignements.

Le groupe de travail ne devrait pas se limiter à l'étude des expériences passées. Il devrait aussi examiner les opportunités actuelles de renforcer la coopération

MISSION DU GROUPE DE TRAVAIL

La cinquième session de la Conférence des Parties a mis en place un groupe de travail sur les mesures durables destinées à renforcer la mise en œuvre de la CCLAT de l'OMS (décision FCTC/COP5 (14)).

Le groupe de travail a pour mission :

- **d'établir un rapport** sur les obstacles à surmonter et les expériences concluantes qui ont été faites en matière de mobilisation de l'ensemble des ressources pour mettre en œuvre la Convention-cadre de l'OMS au niveau des pays, y compris par le biais des mécanismes existants d'assistance bilatéraux et multilatéraux ;
- **de formuler des recommandations** sur les moyens d'accéder aux ressources pour la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS et d'échanger les meilleures pratiques ;
- **de formuler des recommandations** en vue du renforcement de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire ainsi que de la coopération Nord-Sud pour la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS, contribuant au renforcement des capacités des Parties ;
- **d'examiner** les outils et les mécanismes existants d'assistance aux Parties pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins des Parties ;
- **de définir** de nouveaux outils pour aider les Parties à appliquer l'article 5.2 de la Convention-cadre de l'OMS ;
- **de définir et de recommander** les meilleures pratiques pour accéder aux ressources internationales pour la lutte antitabac par le biais de la coopération bilatérale et multilatérale et d'autres possibilités de coopération au développement ;
- **d'examiner** les possibilités d'utiliser les technologies modernes pour l'échange d'informations et la coopération entre les Parties et pour promouvoir la mise en œuvre effective de la Convention-cadre de l'OMS ;
- **de formuler des recommandations** sur la façon de promouvoir la Convention-cadre de l'OMS dans les instances internationales plus larges.

internationale ou la mobilisation des ressources en matière de lutte antitabac.

Ces dernières années, la lutte contre les maladies non transmissibles (MNT) suscite l'attention au niveau international. Le tabagisme est le seul facteur de risque commun aux quatre principaux groupes des MNT. Par conséquent, il serait important de s'assurer que les efforts de prévention et de contrôle des MNT sont en synergie avec le travail de mise en œuvre de la CCLAT.

3 Collecter des données complémentaires

Des informations contextuelles suffisantes sont indispensables afin de permettre au groupe de travail d'étudier en détail les avancées enregistrées dans les domaines de la mobilisation des ressources, la coordination multisectorielle et la coopération internationale.

Des documents additionnels peuvent inclure une étude du nombre de pays qui ont établi un mécanisme de coordination multisectorielle, une étude de son fonctionnement (s'il est complètement opérationnel et financé de manière adéquate), et une étude des agences de développement qui fournissent des ressources à la lutte antitabac au niveau national.

L'OMS, les agences onusiennes et les organismes internationaux tels que la Banque mondiale devraient être invités à la réunion du groupe de travail afin de donner un bref aperçu de leur travail à cet égard.

4 Proposer des solutions

Une fois les obstacles à la mise en œuvre de la CCLAT identifiés, le groupe de travail devra formuler des recommandations pour les surmonter.

Il n'y aura vraisemblablement pas de solutions miracles. Cependant, chaque recommandation devra refléter les difficultés existantes, la mission du groupe de travail et les opportunités existantes à l'échelle mondiale.

Si, par exemple, il s'avérait difficile d'évaluer les besoins financiers pour la lutte antitabac au niveau national, le groupe de travail pourrait proposer que la Conférence des Parties ordonne l'élaboration d'un budget-type pour la lutte antitabac et d'outils supplémentaires dans le but d'aider les pays à promouvoir et justifier leurs dépenses en matière de lutte antitabac.

Si le groupe de travail convenait que la CCLAT devrait être mise en avant dans les discussions sur le développement durable, le groupe pourrait identifier des événements clés au cours desquels il pourra attirer l'attention sur les contributions à la lutte antitabac.

S'il y avait des inquiétudes que des services gouvernementaux comme le Ministère des Finances, le Ministère du Commerce ou le département des douanes ne s'impliquaient pas suffisamment dans la lutte antitabac, le groupe de travail pourrait recommander que la COP6 commande une étude sur les conséquences économiques des retards dans la lutte antitabac.

Proposition de plan d'action pour le groupe de travail

		EVALUEZ		COLLECTEZ	PROPOSEZ
		OBSTACLES POTENTIELS	AVANCÉES ET OPPORTUNITES	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	RECOMMANDATIONS POSSIBLES
Portée de la mission du groupe de travail	MOBILISATION DES RESSOURCES	Déficit de capacité d'évaluation du manque de ressources	Estimations par l'OMS du coût de mise en œuvre des articles de la CCLAT sélectionnés ³	Résultats des exercices d'évaluations des besoins pour la mise en œuvre de la CCLAT réalisés depuis 2009	Modèles de budgets pour la lutte antitabac
	COORDINATION MULTI-SECTORIELLE	Méconnaissance des avantages (économiques) de la lutte antitabac	Engagements internationaux, régionaux et nationaux sur les MNT	Expériences des Parties	Études sur les conséquences économiques de la faible mise en œuvre de la CCLAT
	COOPERATION INTERNATIONALE	Non-inclusion de la lutte antitabac dans les OMD	Négociations internationales sur les priorités de développement après 2015	Événements et consultations futurs pour définir les objectifs de développement durable	Feuille de route visant à mettre en évidence la lutte antitabac dans le prochain groupe des priorités de développement

Tableau : Proposition d'étapes à l'accomplissement de la mission du groupe de travail

DES OBSTACLES AUX SOLUTIONS

5 Renforcer le dialogue et la concertation entre partenaires clés

Pour évaluer les obstacles existants à la mise en œuvre de la CCLAT et proposer des solutions efficaces, il est essentiel que les Parties partagent leurs avis et expériences.

Cependant, les organisations intergouvernementales (OIG) telles que le PNUD, ainsi que les organisations non gouvernementales (ONG) impliquées dans la lutte antitabac pourront apporter des contributions précieuses. Le groupe de travail devra donc faire appel à leur expertise.

« La mise au point d'un mécanisme de financement à l'intérieur du pays revêt une importance cruciale pour garantir le financement durable des activités de lutte antitabac

*...
C'est aux donateurs qu'incombera en grande partie la tâche d'aider les pays en développement à arriver à ce stade. »*

Document A/FCTC/COP/1/4 para 149

6 Soutenir l'organisation d'une seconde réunion du groupe de travail

La mission du groupe de travail contient de nombreux points importants. Afin d'accorder une attention suffisante à chacun d'entre eux et d'élaborer une liste complète de recommandations, le groupe aura certainement besoin de se réunir plus d'une fois avant de faire son rapport lors de la COP6.

Malheureusement, la COP5 n'a prévu aucune ressource pour les réunions du groupe de travail. Grâce à la généreuse contribution extrabudgétaire de l'Australie, le groupe de travail se réunira en octobre 2013. Cependant, le plan de travail défini lors de la COP5 prévoyait deux réunions⁴.

Étant donné l'importance de ce groupe de travail et sa vaste mission, toutes les Parties devraient envisager d'apporter une contribution financière afin de soutenir l'organisation d'une seconde réunion de ce groupe de travail.

¹ Décision de la COP5 FCTC/COP5(14)

² Présentation de Douglas Webb, PNUD, novembre 2012

³ WHO. 2011. Scaling up action against non-communicable diseases: How much will it cost? Geneva: WHO

⁴ Décision de la COP5 FCTC/COP5(19)

⁵ Décision de la COP1 FCTC/COP1(13)

MECANISMES D'ASSISTANCE ETABLIS PAR LA COP DE LA CCLAT

Pendant les négociations de la CCLAT, la plupart des pays en développement ont insisté sur le fait qu'ils ne seraient pas en mesure de mettre en œuvre la Convention sans ressources supplémentaires.

Par conséquent, des outils, également appelés mécanismes d'assistance, ont été établis en 2006⁵ afin de stimuler un plus grand investissement aux niveaux national et international en faveur de la mise en œuvre de la Convention.

EVALUATIONS DES BESOINS

L'évaluation des besoins de la CCLAT comprend quatre étapes principales : l'évaluation de la mise en œuvre de tous les articles importants de la Convention, l'analyse des écarts et des besoins correspondants, le développement de recommandations concrètes visant à accélérer la mise en œuvre de la CCLAT et la promotion de l'accès aux ressources internationales.

Le rapport sur l'évaluation des besoins, résultat de la mission d'évaluation des besoins, doit donc fournir des informations qui serviront de base à l'élaboration de plans nationaux et aux premières discussions sur le soutien concret à la lutte antitabac avec les partenaires au développement.

La réalisation des évaluations des besoins constitue une étape importante dans le cadre du renforcement de la mise en œuvre, de l'élaboration de plans nationaux et du lancement de discussions ciblées entre donateurs potentiels et Parties ayant besoin d'appui à la mise en œuvre de la CCLAT.

LA BASE DE DONNEES SUR LES RESSOURCES DISPONIBLES

La base de données de la CCLAT constitue un outil qui permet de faire le lien entre donateurs potentiels et bénéficiaires potentiels de ressources en matière de lutte antitabac.

L'objectif principal de la base de données vise à donner aux Parties un accès en temps réel aux informations sur les ressources existantes liées à la mise en œuvre de la CCLAT. L'outil offre donc l'occasion aux donateurs de faire des annonces sur des ressources financières ou l'assistance technique disponibles pour accompagner la mise en œuvre de la CCLAT.

Par conséquent, la base de données de la CCLAT sur les ressources disponibles vient en complément des évaluations des besoins pour la mise en œuvre de la CCLAT.